

# ENCAN SILENCIEUX

## INSTRUCTIONS

1. Pour miser, une personne doit inscrire lisiblement son nom en lettres moulées, le montant qu'il entend payer (égal ou supérieur à l'offre minimale) et son numéro de téléphone.
2. Une même personne peut faire plus qu'une offre pour un lot. Dans le cas d'une surenchère, celle-ci doit être égale ou supérieure à la surenchère minimale.
3. L'encan silencieux se termine à la date et à l'heure indiquées sur la fiche descriptive.
4. À la fin de l'encan, le lot sera remis à la personne ayant offert la mise la plus élevée. Le gagnant présent pourra prendre possession de son lot en échange du paiement de sa mise.
5. Nous communiquerons avec le gagnant non présent par téléphone. Il devra prendre un rendez-vous pour payer sa mise et prendre possession de son lot soit au presbytère de la paroisse, soit à l'église Saint-Pierre-Chanel.
6. La paroisse n'accepte que les paiements en argent comptant ou par chèque.
7. Une preuve d'identité sera demandée au gagnant.
8. Nous ne communiquerons qu'avec le gagnant du lot.
9. Nous ne prenons pas de mise par téléphone.
10. Si un lot trouve un preneur, un reçu de charité équivalent au montant de la mise sera remis au donateur du lot. Aucun reçu de charité ne sera remis au preneur.
11. Un lot n'ayant pas trouvé de preneur sera remis au donateur.